

Mesdames et Messieurs

Dans le cadre du recrutement et du déploiement de personnel soignant de différents pays dans notre entreprise, nous souhaitons faire la déclaration suivante :

**1. Obligation de mettre en œuvre des pratiques de recrutement et de placement équitables et éthiques :** Nous nous engageons à mettre en œuvre des pratiques de recrutement et de placement équitables et éthiques conformément aux principes du label de qualité « Fair Recruitment Care Germany ». Nous accordons une attention particulière à la clarté, à l'éducation et à la protection des droits du personnel soignant.

**2. Aligner nos pratiques d'entreprise sur le Code de conduite mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :** Nous nous engageons à aligner nos pratiques d'entreprise en matière de recrutement international de professionnels de la santé sur le Code de conduite mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cela inclut la prise en compte des principes moraux, la protection des droits de l'homme et la prévention de l'exploitation.

**3. Respect des accords internationaux :** Il est de notre obligation de respecter les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Nous accordons une attention particulière aux Principes généraux et directives opérationnelles pour un recrutement équitable de l'OIT.

**4. Il n'y a pas de frais de placement ni d'honoraires à la charge du personnel soignant :** Nous nous engageons à ne pas facturer aux soignants de frais ou de frais de placement directs ou connexes. De plus, nous fournissons uniquement un soutien aux entreprises de placement et de recrutement qui adhèrent au principe de l'employeur-payeur, les employeurs couvrant les dépenses.

**5. Nous nous engageons à ne conclure aucune relation contractuelle qui ne répondrait pas aux normes du label de qualité « Fair Recruitment Care Germany » si les clauses de remboursement et les clauses contraignantes ne sont pas respectées.** Nous nous engageons à concevoir des contrats équitables et transparents qui respectent les droits du personnel infirmier.

Notre engagement en faveur de pratiques internationales de recrutement et de placement d'infirmières justes et éthiques est renforcé par cette déclaration écrite. Nous nous efforçons de protéger les droits des infirmières et de garantir qu'elles travaillent dans notre entreprise dans des conditions équitables.

Karray GmbH en octobre 2024